

# Luy & La Plume

Le supplément municipal de Sort en Chalosse - N° 7 - Juillet 2014



Les évènements et informations du 1<sup>er</sup> semestre 2014

Sort en Chalosse  
[www.sort-en-chalosse.fr](http://www.sort-en-chalosse.fr)

## Une nouvelle équipe



Christian Pierre, Vincent Marquet,  
Pascal Bernadet, Christophe Proust,  
Lydie Dupuy

En haut : Françoise Mayet, Jean-Pierre Lahourcade,  
Thierry Capou  
En bas : Cathy Dugrand, Sabine Labarbe,  
Laurence Bijard-Durruty, Fabienne Vieira, Bernard  
Crampette, Michel Tortigue, Aurélien Coudanne

## Budget 2014

Suite au vote du compte administratif 2013 par le précédent conseil municipal le 18 février 2014, le nouveau conseil s'est réuni le 28 avril pour élaborer le budget primitif 2014. Voté à l'unanimité des membres présents, voici sa répartition:

Section fonctionnement : 768 600 €

Section investissement : 349 150 €

Il est à noter que l'équilibre du budget est prévu sans modification des taux des trois taxes communales (Habitation, Foncier bâti, Foncier non bâti). Ces taux génèrent une recette de 254 862 €.

Les investissements devraient porter sur :

### La zone autour de la Banère :

Réfection de l'éclairage public  
Stabilisation du chemin entre le nouveau cimetière et le gîte communal

### la salle polyvalente :

Mise aux normes des lignes du terrain de basket

### l'école :

Achat de matériel pour l'accueil périscolaire et la cantine

### le gîte communal :

Achat et installation d'un lave-vaisselle

## L'agenda sortois

Retrouvez ces infos sur notre site  
<http://www.sort-en-chalosse.fr>  
 à la rubrique "Agenda et Actualités"

19 juillet : Concours pétanque  
 (Colverts)

20 juillet : Méchoui des Aïnés

Du 1<sup>er</sup> au 4 août : Fêtes patronales  
 (Comité des fêtes et associations)

7 septembre : Vide-grenier des Aïnés

7 septembre : Ball-trap (ACCA)

27 septembre : Concert Cj Express  
 (Cercle Sortois)

18 octobre : Concours pétanque  
 (Colverts)

18 octobre : Soirée théâtre  
 (Cercle Sortois)

## Travaux

### Côté Pergola

Pour compléter et sécuriser le cheminement accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), les agents techniques communaux l'ont pourvu d'un garde-corps longeant la Banère.



### Côté mairie

Dans la continuité des travaux entamés dans cette zone, les murs côté mairie et cimetière, ont été crépis. À la mairie, l'escalier construit en 1934 s'est refait une jeunesse, la pose d'une rambarde ne saurait tarder...



## Le désherbage chimique

### Qu'est-ce qu'un désherbant chimique ?

Il en existe de très nombreuses variétés : le plus célèbre d'entre eux, qui est aussi le plus vendu à travers le monde, est le glyphosate, que l'on connaît davantage sous le nom de Round Up. Les herbicides sont classés comme pesticides "cancérogènes probables ou possibles". Ces herbicides commercialisés sont composés d'une ou plusieurs matières actives auxquelles sont ajoutées d'autres substances chimiques afin d'en améliorer leur efficacité et d'en faciliter leur utilisation.

Par conséquent, leur emploi devrait se faire avec parcimonie car ce ne sont pas des

produits anodins, malheureusement dans la pratique ils sont encore trop souvent utilisés sur les talus et dans les fossés.

### Quels sont les dangers qu'ils représentent pour notre santé et notre environnement ?

- **Appauvrissement de la micro faune du sol** : en détruisant les mauvaises herbes, le désherbant chimique va anéantir tous les petits animaux présents dans la terre, utiles à sa régénération.
- **Pollution des eaux** : tous les produits vont migrer dans le sol, par infiltration ou par ruissellement et se retrouver dans les cours d'eau, en surface mais aussi s'infiltrer

dans les nappes d'eau souterraines.

- **Pollution des sols** : tout comme les eaux superficielles ou souterraines, les sols vont absorber les éléments toxiques des produits phytosanitaires avec pour conséquence une modification ou une destruction des éléments qui le composent.
- **Pour l'homme** : les désherbants chimiques sont répertoriés par les autorités comme des produits susceptibles de provoquer des maladies graves, comme des cancers.

**En conclusion, même si dans certains cas l'utilisation de ces produits reste indispensable, elle devrait néanmoins rester raisonnée, notamment sur le bord de nos routes communales.**

Le Conseil Municipal a la charge de régler « par ses délibérations les affaires de la commune », c'est-à-dire qu'il est compétent pour prendre toutes les décisions concernant la gestion communale.

À Sort en Chalosse, il se réunit en séance publique généralement une fois par mois.

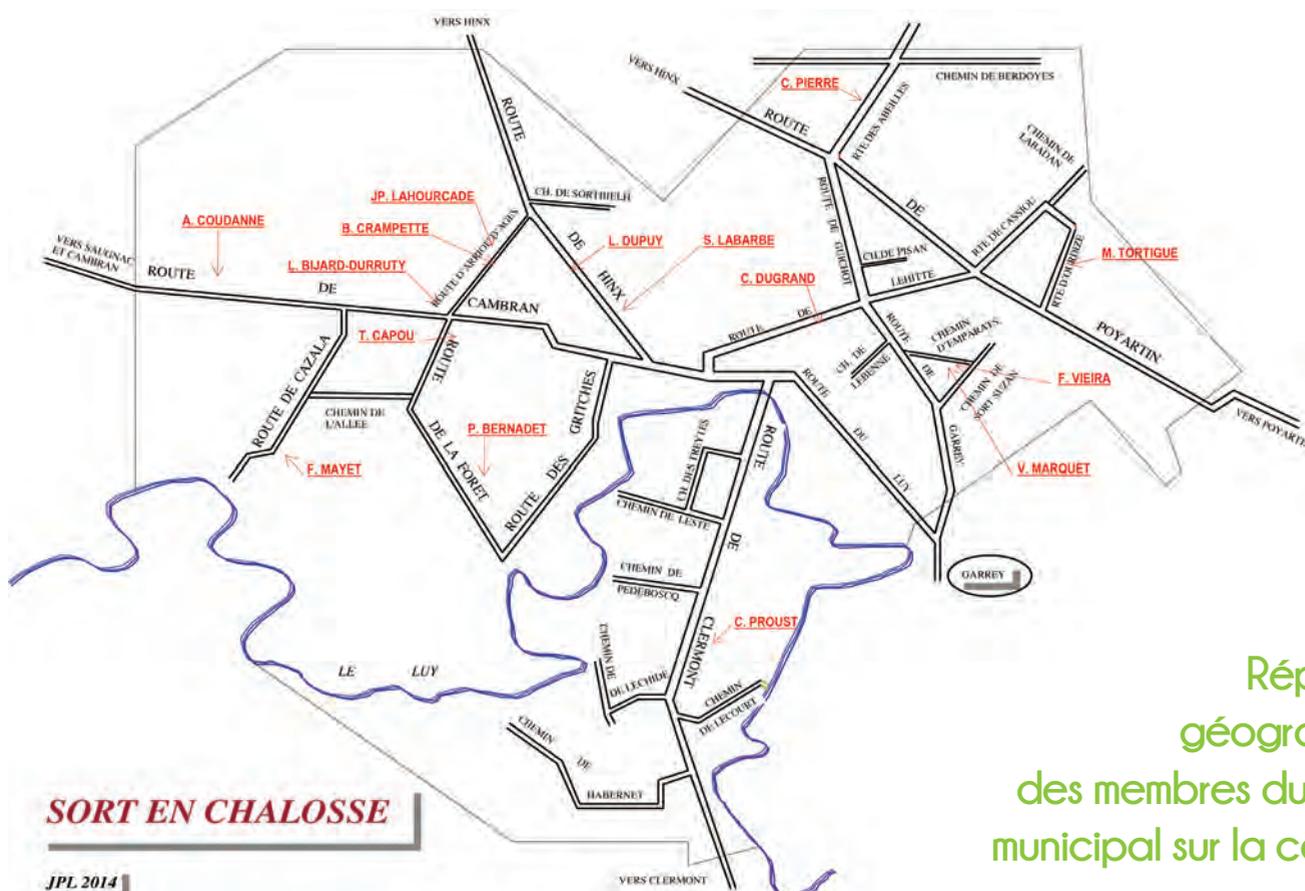
Il définit les grandes orientations de politique communale dont les différents thèmes seront étudiés et préparés au sein de commissions spécifiques.

À cet effet, 17 commissions communales ont été mises en place (voir tableau).

Chaque conseiller participe à plusieurs commissions. Les propositions issues de leurs réflexions sont débattues lors des réunions du Conseil Municipal.

## Les commissions

FINANCES	Jean-Pierre LAHOURCADE, Pascal BERNADET, Cathy DUGRAND, Sabine LABARBE, Françoise MAYET, Christophe PROUST, Michel TORTIGUE, Fabienne VIEIRA
PROJETS D'ENVERGURE	Jean-Pierre LAHOURCADE, Pascal BERNADET, Thierry CAPOU, Cathy DUGRAND, Vincent MARQUET, Françoise MAYET, Christian PIERRE, Christophe PROUST, Michel TORTIGUE
SERVICE TECHNIQUE	Michel TORTIGUE, Bernard CRAMPETTE, Cathy DUGRAND
URBANISME AMÉNAGEMENT BOURG	Michel TORTIGUE, Pascal BERNADET, Laurence BIJARD-DURRUTY, Bernard CRAMPETTE, Cathy DUGRAND, Vincent MARQUET, Christian PIERRE
ÉCOLE - RPI SORT/GARREY	Cathy DUGRAND, Laurence BIJARD-DURRUTY, Fabienne VIEIRA
VIE ASSOCIATIVE	Cathy DUGRAND, Pascal BERNADET, Aurélien COUDANNE, Lydie DUPUY, Sabine LABARBE, Vincent MARQUET, Michel TORTIGUE
ESPACES VERTS	Cathy DUGRAND, Pascal BERNADET, Lydie DUPUY, Michel TORTIGUE
ENVIRONNEMENT	Françoise MAYET, Thierry CAPOU, Lydie DUPUY
VIE SOCIALE	Françoise MAYET, Sabine LABARBE, Christophe PROUST, Fabienne VIEIRA
COMMUNICATION	Françoise MAYET, Aurélien COUDANNE, Sabine LABARBE, Christophe PROUST
VOIRIE	Pascal BERNADET, Thierry CAPOU, Aurélien COUDANNE, Bernard CRAMPETTE, Christian PIERRE
FORÊT, RIVIÈRE, ÉTANG	Pascal BERNADET, Thierry CAPOU, Aurélien COUDANNE, Lydie DUPUY, Vincent MARQUET, Christian PIERRE, Christophe PROUST
BÂTIMENTS	Christian PIERRE, Pascal BERNADET, Thierry CAPOU, Aurélien COUDANNE, Cathy DUGRAND
SÉCURITÉ ROUTIÈRE	Bernard CRAMPETTE, Aurélien COUDANNE, Christophe PROUST, Michel TORTIGUE
SENTIERS PÉDESTRES	Bernard CRAMPETTE, Laurence BIJARD-DURRUTY, Lydie DUPUY, Vincent MARQUET, Françoise MAYET, Fabienne VIEIRA
CIMETIÈRE	Vincent MARQUET, Thierry CAPOU, Françoise MAYET, Christian PIERRE
PATRIMOINE COMMUNAL	Vincent MARQUET, Sabine LABARBE, Françoise MAYET, Christophe PROUST



Répartition géographique des membres du conseil municipal sur la commune

## Un an de réforme des rythmes scolaires : Quel bilan à Sort dans notre RPI ?

**Janvier 2013** : Vincent Peillon, ministre de l'éducation, publie un décret portant sur une réforme des rythmes scolaires qui vise à alléger la journée de classe en répartissant les horaires sur neuf demi-journées. Ainsi, un nouveau temps pédagogique est mis en place le mercredi matin afin de mieux répartir et de favoriser la concentration des élèves en vue d'optimiser la réussite scolaire.

**Septembre 2013** : 17% des communes françaises appliquent cette réforme, dont 189 des 331 communes landaises (57%), et 20 des 21 communes de notre canton de Montfort en Chalosse. D'après une enquête réalisée par l'association des maires de France, 83% des communes ayant mis en œuvre la réforme à la rentrée 2013-2014 sont satisfaites. Qu'en est-il à Sort en Chalosse ?

**Mai 2014** : Sur un plan purement pédagogique, le bilan des professeurs des écoles de notre RPI est fortement positif. Les élèves sont plus attentifs et concentrés, à volume horaire identique cette nouvelle répartition des heures d'enseignement est beaucoup plus confortable et favorable aux apprentissages. Les deux

heures d'enseignement de l'après-midi au lieu de trois auparavant, permettent de maintenir une grande attention des enfants.

Cette réforme a été aussi l'occasion de proposer des temps d'activité périscolaires (TAP) à l'issue de la journée d'école, de 15 h 50 à 16 h 50. Ces TAP sont encadrés par le personnel communal, Geneviève Aguerre, Capucine Baes, Pascale Binetruy, Evelyne Danhil, Thierry Seize, mais aussi par des intervenants extérieurs comme Vincent Marquet, Mélanie Lataste du centre de loisirs, Océane Royannez et Sophie Madad de la médiathèque.

Ce sont donc six personnes qui assurent les différentes activités proposées quotidiennement. Ces animations sont entièrement créées et gérées par le personnel encadrant et mises en place pour le temps scolaire courant entre deux périodes de vacances.

Pour chaque période sont proposées à l'enfant jusqu'à trois activités différentes ainsi qu'un temps libre encadré. Actuellement, 85 des 90 élèves de l'école de Sort y participent. Ainsi, au détour de cette année scolaire, ils ont pu s'initier à des ateliers cuisine, tricot, jardinage, jeux de cartes, d'adresse, de société, d'expression,

rébus, canevas, initiation au sport, décoration, fabrication de craies, etc.

Ces activités nécessitent de la part de l'encadrement beaucoup d'investissement personnel, de créativité, de renouvellement, de temps de préparation et nous tenons ici à les féliciter car parents comme enfants sont véritablement satisfaits de ces TAP.

Ces TAP ont un coût pour la commune : charges en personnel puisque nous avons augmenté le temps de travail de la plupart de nos agents encadrants, mais aussi en matériel. L'aide gouvernementale s'élève à cinquante euros par enfant et par an et couvre une partie des dépenses.

**Un certain nombre de communes ont rendu ces TAP payants pour les familles. A Sort, les élus en ont décidé autrement et ont construit les budgets 2013 et 2014 en conséquence.**

**Nous retenons pour cette première année de réforme un bilan positif non seulement sur le plan pédagogique, mais aussi pour les TAP grâce à l'implication et au professionnalisme de notre personnel communal.**



## Zoom sur...

### Jean-Marc Barrouillet

Vous l'avez certainement croisé sur nos routes de Sort depuis l'été dernier, date de son embauche en tant qu'employé municipal pour secondar Thierry Vis et Serge Castro-Reis dans leurs tâches quotidiennes. Il apporte une aide efficace pour l'entretien des massifs fleuris et des espaces verts et participe aux travaux de maçonnerie et menuiserie.

Dans un premier temps, c'est par la Bourse d'aide aux chômeurs qu'il a été recruté de juin à décembre 2013. Pleinement satisfaite de ses services et de la qualité de son travail, la commune a décidé de le prolonger en CDD pour un an via un contrat unique d'insertion. Ce type de contrat est aidé par l'État à hauteur de 85 %. Jean-Marc travaille aujourd'hui 20 h par semaine du 1<sup>er</sup> novembre au 31 avril et 30 heures par semaine du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre, soit une moyenne annuelle de 25 h par semaine.

